



Termes et conditions d'acquisition d'un Équipement solaire Lumos Côte d'Ivoire

Informations Client (l'adresse pour délivrance)

Nom : Prénoms :

Adresse :

Ville : Commune / Village :

Contact :

E-mail :

Offre commerciale

B9

B7

Garantie and term of service (« Durée ») :

- La période de garantie pour le paiement cash est de 2 ans (24 mois) à compter de la date de paiement

Je reconnais avoir lu, compris et accepté les termes et conditions de mise à disposition, d'utilisation et d'acquisition d'un équipement solaire - Lumos Côte d'Ivoire, qui figurent au verso du présent formulaire.

En cochant cette case, je reconnais et accepte que mes données personnelles fassent l'objet d'un traitement informatique ou papier. Conformément à la Loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel, je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données en adressant un courrier écrit accompagné de la copie de ma pièce d'identité à l'attention de Lumos Côte d'Ivoire SA - Abidjan, Cocody, Boulevard Mitterrand, Rue Impasse Florida, Côte d'Ivoire.

Je déclare être en possession d'un exemplaire du présent contrat et garantie que les informations communiquées sont vraies, complètes et exactes, et m'engage à les mettre à jour en cas de modification.

Date et signature du Client

Signature LUMOS CI SA

Termes et conditions de mise à disposition, d'utilisation et d'acquisition d'un équipement solaire - Lumos Côte d'Ivoire

Les présents termes de mise à disposition, d'utilisation et d'acquisition d'un équipement solaire (les " **Termes** ") entre LUMOS Côte-d'Ivoire (" **LUMOS CI** ") et le client signataire des présents Termes (le " **Client** ") énonce les modalités et conditions de la mise à disposition du Système au Client, de son utilisation pendant toute la Durée (tels que définis à la clause 1-ci-dessous), et de son acquisition par le Client.

Dans le présent accord, tous les termes en majuscules ont la signification qui leur est attribuée dans la section "définitions", les titres sont utilisés à des fins de commodité uniquement et n'affectent pas l'interprétation du présent accord.

PAR LES PRÉSENTES, LE CLIENT ACCEPTE ce qui suit :

1. DURÉE

L'acceptation des présents Termes débute à la date d'installation du système chez le client et se poursuit pendant la durée spécifiée dans le Plan d'Offres (la "Durée").

2. UTILISATION DU SYSTÈME ET ACCÈS AUX PRESTATIONS

2.1 Le Client convient que le Système est destiné à un usage personnel et à une petite entreprise uniquement. Pour éviter tout doute, le client s'engage à ne pas faire d'utilisation commerciale du Système. Le Client reconnaît que l'acquisition du Système, l'utilisation du Système et ses Prestations et réparations ne sont valables qu'en Côte d'Ivoire et sont soumis à la réception du réseau dans le cadre de la couverture cellulaire mobile en Côte d'Ivoire. Le Client renonce à toute réclamation de perte d'opportunités commerciales, de gains ou de bénéfices pouvant résulter du non-fonctionnement du Système.

3. INSTALLATION

Sauf si l'installation est effectuée par LUMOS CI, le Client s'engage à installer le Système conformément au guide d'installation fourni avec le Système. Le Client s'engage à respecter toutes les spécifications de fonctionnement fournies par LUMOS CI. LUMOS CI n'assume aucune responsabilité en relation avec l'installation du Système à moins qu'il ne soit installé par elle et recommande au Client d'utiliser un installateur recommandé (LUMOS CI n'assume aucune responsabilité pour l'installation du Système par un installateur).

4. ENGAGEMENTS DU CLIENT

4.1 Le Client ne doit pas altérer, réparer, modifier ou retravailler tout ou partie du Système et ne doit pas faire en sorte que le Système ou tout composant du Système soit autrement altéré, réparé ou retravaillé par lui-même ou par toute personne ou tout autre tiers non autorisés par LUMOS CI à effectuer cette (ces) réparation(s).

4.1.1 Le Client s'engage à ne pas déplacer, modifier de quelque manière que ce soit l'emplacement où le Système a été installé sans l'autorisation de LUMOS CI. Tout déplacement ou modification d'emplacement doit être préalablement sollicitée et obtenue par écrit de LUMOS CI. Le non-respect de cette obligation entraînera automatiquement une violation et la résiliation des présents Termes.

4.2 Toute tentative de réparation ou d'altération du Système constitue une violation des présents Termes pour laquelle LUMOS CI peut résilier les présents Termes et le Client peut faire l'objet de poursuites pénales.

4.3 Le Client ne doit pas pirater, tenter de pirater, faire de l'ingénierie inverse, altérer, enlever des autocollants de sécurité, ou compromettre de toute autre manière la sécurité du Système, ou des

Prestations, du logiciel d'exploitation ou du logiciel de cryptage utilisés dans le Système ou permettre, faciliter ou tolérer toute personne effectuant l'une des activités susmentionnées. Tous ces actes constituent une violation matérielle des présents Termes et un acte pénalement répréhensible et LUMOS CI se réserve le droit de poursuivre en justice pour tous les dommages et pertes résultant de ces actes ou liés à ceux-ci.

4.4 Le Client doit informer immédiatement LUMOS CI s'il a connaissance d'un acte ou d'une tentative de toute personne en relation avec le Système qui, s'il est commis par le Client, constituerait une violation du Contrat.

4.5 Le Client s'engage à ne pas vendre, louer, aliéner, donner en location ou en sous-location de tout ou partie du Système ou permettre l'utilisation du Système par un tiers.

4.6 Le Client s'engage à ne pas céder ou transférer de quelque manière que ce soit l'un de ses droits ou déléguer l'une de ses obligations en vertu des présentes, sauf accord exprès de LUMOS CI.

4.7 Toute tentative du Client ou de toute personne agissant en son nom d'accomplir l'un des actes non autorisés décrits ci-dessus sera considérée comme une violation de l'engagement par le Client.

5. SERVICES DE RÉPARATION

5.1 Le Client accepte que les Services de Réparation ne soient offerts que pour le Système et n'incluent pas les Appareils groupés fournis avec le Système, sauf si LUMOS CI en décide autrement de façon expresse.

5.2 Le Client bénéficiera de Services de Réparation pour traiter tout dysfonctionnement technique du Système qui empêcherait une bonne utilisation du Système par ses soins, sous réserve d'une usure normale. Ces Services de Réparation seront fournis pendant la période spécifiée dans le Plan d'Offres et aussi longtemps que le Client ne sera pas en infraction avec les présents Termes. Le Client devra cependant supporter les frais de tous les Services de Réparation effectués sur le Système par LUMOS CI dans le cas où le Client n'aurait pas droit à des Services de Réparation gratuits en vertu des présentes. Les Services de Réparation seront, à la seule discrétion de LUMOS CI, limités à l'un des éléments suivants (sans ordre chronologique) :

- Correction à distance d'un défaut, d'une défectuosité ou d'un mauvais fonctionnement ; ou
- La soumission par le Client d'un ou plusieurs des composants du Système pour inspection et réparation, si nécessaire, dans un délai raisonnable ; ou
- Réparation du Système sur place ; ou
- Remplacement du Système au lieu d'achat du Système ou à tout autre point de vente déterminé par LUMOS CI ; ou
- Toute autre ligne de conduite déterminée par LUMOS CI.

5.3 Nonobstant ce qui précède, le Client reconnaît que LUMOS CI peut lui facturer des frais pour les visites de service coordonnées avec le Client, sauf que ces frais peuvent être annulés par LUMOS CI si ces visites entraînent un remplacement nécessaire du Système (ou de toute partie de celui-ci), un changement d'un élément essentiel du Système ou un repositionnement du panneau (à moins que ces mesures ne soient requises en raison d'un acte ou d'une omission du Client).

5.4 Le Client doit, dès qu'il découvre une panne, un défaut ou un dysfonctionnement potentiel du Système, contacter rapidement le Partenaire ou lorsque le Partenaire n'est pas disponible, le service clientèle de LUMOS CI (numéro indiqué et pouvant être mis à jour de temps à autre et publié sur le site Internet de LUMOS CI) en décrivant le problème rencontré avec le système et en fournissant tous les détails pertinents au service clientèle. Le numéro d'identification du contrat du Client ou le numéro de téléphone enregistré tel qu'il apparaît ci-dessous devra être fourni comme condition préalable à la réparation du Système.

5.5 Afin de fournir les Services de Réparation, LUMOS CI peut exiger le retour des pièces, assemblages et composants du Système à un dépôt LUMOS CI désigné ou à l'endroit où le Client a pris possession du Système, aux frais de retour du Client. Le retour des composants du Système pour réparation sera traité selon les procédures en vigueur à LUMOS CI au moment de la réparation.

5.6 LUMOS CI aura le droit de se rendre sur les lieux du Système, après avoir convenu du moment opportun avec le Client, et aura le droit de réparer le Système sur place, de corriger la panne ou le défaut à distance et/ou d'envoyer les composantes du Système pour inspection et réparation, à la discrétion absolue de LUMOS CI.

5.7 Nonobstant les clauses 5.1 à 5.4 ci-dessus, le Client n'aura droit à aucun Service de Réparation pour tout dommage au Système dont LUMOS CI aura constaté qu'il a été causé par le Client ou un tiers et si un Service de Réparation du Système est demandé par le Client, ce dernier paiera les coûts de la réparation des dommages.

5.8 Toutes les pièces défectueuses, les assemblages et tous les composants du Système remplacés restent la propriété de LUMOS CI.

5.9 Nonobstant ce qui précède et sauf à sa seule discrétion, LUMOS CI ne sera pas tenue de réparer ou de remplacer les Accessoires tels que les ampoules, le câble solaire, les convertisseurs DC/AC et tout autre accessoire. À moins qu'il ne soit installé par LUMOS CI, LUMOS CI ne sera pas responsable du remplacement d'un panneau qui est brisé pendant ou après l'installation et le coût du remplacement sera entièrement à la charge du Client.

5.10 Dans le cas où les Services de Réparation sont effectués à l'adresse du Client, ce dernier doit s'assurer qu'un adulte est présent avec le technicien pendant toute la durée des Services de Réparation. Pour éviter tout doute, aucun service de réparation ne sera effectué sans la présence d'un adulte avec le technicien.

5.11 Certains Accessoires externes peuvent être achetés auprès de LUMOS CI par le Client. Pour plus de détails, le Client est tenu de contacter le Partenaire ou le revendeur agréé LUMOS CI le plus proche. Les composants internes du Système (y compris la batterie) ne peuvent être achetés, sauf instructions contraires de LUMOS CI (en raison de l'impossibilité d'ouvrir le Système pour des raisons de sécurité).

5.12 Le Client aura accès au service clientèle de LUMOS CI pour les réclamations ou toute autre assistance ou information pouvant être demandée par le Client. Le Client reconnaît qu'il s'adresse directement à LUMOS CI et ses appels doivent être conformes aux politiques de LUMOS CI.

6. RESPONSABILITÉ LIMITÉE

6.1 LUMOS CI n'assume aucune responsabilité et renonce expressément à toute responsabilité pour toute réclamation, perte, dommage ou dépense résultant ou découlant de quelque manière que ce soit de l'utilisation du Système, autre que ce qui est prévu dans les instructions du guide d'installation accompagnant le Système. LUMOS CI n'assume aucune responsabilité quant à la performance des Appareils groupés ou à tout dommage pouvant être causé par l'utilisation ou la mauvaise utilisation de ces Appareils groupés. Le Client renonce par les présentes à toute réclamation, demande et action, quelle qu'elle soit et de quelque manière que ce soit, découlant de ou liée à toute perte, dommage ou blessure pouvant être subi par toute personne ou tout bien et résultant d'une mauvaise utilisation du Système, de l'utilisation du Système, quelle qu'en soit la cause ou au cours de l'installation du Système par le Client, un installateur ou toute personne ou résultant d'une violation de l'un des engagements du Client contenus dans les présents Termes ou de l'utilisation/la mauvaise utilisation des Appareils groupés.

6.2 Le Client renonce par les présentes à toutes réclamations, et LUMOS CI n'assume aucune responsabilité pour toute réclamation, perte, dommage ou dépense découlant de, ou liés de quelque manière que ce soit à l'utilisation du Système, ou à l'utilisation de tous Appareils groupés fournis avec le Système.

6.3 La limitation de responsabilité susmentionnée s'applique à tout dommage direct ou indirect que le Client et/ou tout tiers peuvent subir ou encourir, en conséquence de ou en relation avec les présents Termes, y compris les dommages corporels, la perte de revenus ou de recettes, la perte d'activité, la perte de données et tout autre dommage monétaire, sauf à rapporter la preuve de l'existence de cas d'exclusion de toute limitation de responsabilité prévus par la loi en vigueur en Côte d'Ivoire.

6.4 En tout état de cause, la seule responsabilité de LUMOS CI, qu'elle soit délictuelle, contractuelle ou autre, sera limitée aux 25% de la contrepartie effectivement payée par le Client pour le Système diminuée de tous les frais d'installation, le cas échéant.

6.5 LUMOS CI peut offrir de temps à autre des Appareils groupés qui peuvent être fournis avec le Système. Ces Appareils groupés peuvent comporter des services limités de réparation/remplacement (à la seule discrétion de LUMOS CI) pour une période limitée, comme il sera expressément spécifié en relation avec ces Appareils groupés disponibles, uniquement dans les locaux de LUMOS CI ou dans les points de service conseillés par LUMOS CI en fonction du type d'appareil fourni.

6.6 En aucun cas LUMOS CI, ses employés, directeurs, affiliés et ses agents tiers ne seront responsables de dommages directs, indirects, accessoires ou consécutifs, ou de tout dommage quel qu'il soit, y compris les dommages punitifs ou exemplaires découlant de ou liés de quelque manière que ce soit à la fourniture ou à toute insuffisance ou déficience de la fourniture d'accès pour utiliser le Système ou résultant d'un accès non autorisé ou de la résiliation du Contrat.

7. FOURNITURE ET UTILISATION DES INFORMATIONS

7.1 Sous réserve des dispositions des présents Termes et de toute loi applicable, le Client accepte de :

7.1.1 Fournir à LUMOS CI les renseignements personnels requis par LUMOS CI afin d'administrer l'accès au Système et au Service (la référence aux " renseignements personnels " aux présentes signifie une référence aux " Données personnelles " telles que définies par la loi ivoirienne n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel ;

7.1.2 Informer LUMOS CI, par écrit, dans les sept (7) jours ouvrables de toute modification des informations fournies à LUMOS CI par le Client en relation avec les présents Termes.

7.2 En signant les présents Termes, le Client permet à LUMOS CI de divulguer ses renseignements personnels aux personnes suivantes

7.2.1 Aux sociétés affiliées ou à des tiers aux fins de la commercialisation de leurs services et de la prestation de services en vertu des présents Termes, et aux fournisseurs de services, experts ou consultants dont LUMOS CI retient les services pour fournir tout service lié au présents Termes (sous réserve du droit du Client de refuser cette divulgation par écrit) ;

7.2.2 Toute société qui acquiert les activités de LUMOS CI ou une partie de celles-ci, ou que LUMOS CI acquiert ; les banquiers de LUMOS CI ou une banque ou autre institution financière fournissant des fonds à LUMOS CI ou à ses sociétés affiliées et

actionnaires.

7.3 LUMOS CI peut conserver les renseignements personnels du Client visés dans la présente clause aussi longtemps qu'elle est tenue de le faire en vertu des lois applicables en Côte d'Ivoire ou afin d'exercer ou de protéger ses droits en vertu du Contrat.

7.4 Le Client accepte que LUMOS CI puisse recueillir et utiliser des informations et données techniques, d'utilisation et autres informations et données anonymes afin de contrôler l'utilisation du Système. Ces données seront utilisées, entre autres, pour développer des améliorations du Système et à des fins statistiques.

7.5 Par sa signature, le Client accepte la Politique de confidentialité de LUMOS CI telle qu'elle est publiée sur son site Internet et telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre.

7.6 En signant, le Client donne son consentement à recevoir des messages textuels, des appels (y compris des messages et appels automatiques) et des courriels de LUMOS CI et de ses filiales, **pendant et après la Durée**, afin de transmettre des informations pertinentes concernant les demandes de renseignements, les requêtes et les plaintes, y compris, mais sans s'y limiter, le traitement des demandes de changement de numéro, les activités promotionnelles/marketing, entretien proactif du système, maintenance du système, rappels d'accord, rappels de renouvellement, canal de retour d'information, enquêtes, résiliation d'accord, bref mode d'emploi des vidéos, bref mode de réparation des vidéos, partage des liens/URL, y compris des liens/web/des poignées de médias sociaux, ventes incitatives et ventes croisées, jeux, concours, tombola et vœux de réussite pendant les périodes festives sur les numéros de contact fournis lors de l'inscription. Le Client s'engage à informer rapidement LUMOS CI en appelant le service clientèle au cas où il souhaiterait retirer son consentement.

7.7 Toutefois, le Client s'engage à ne pas solliciter la suppression de ses données personnelles avant la fin de la Durée des présents Termes.

8. FORCE MAJEURE

LUMOS CI n'est pas responsable de l'impossibilité d'accéder au Système ou de l'utiliser, des pertes ou des dommages dus à des circonstances indépendantes de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, les guerres, les invasions, les actes de terreur, les actes d'ennemis étrangers, que la guerre soit déclarée ou non, les actions hostiles, les pandémies, les guerres civiles, les rébellions ou toute forme de catastrophe naturelle.

En cas de survenance de telles circonstances, la partie concernée devra en informer l'autre partie dans les plus brefs délais, par écrit ou par le biais du système d'assistance clientèle de LUMOS CI. Tout retard résultant d'une telle cause prolongera le délai d'exécution des obligations de la partie retardée en vertu du Contrat, sauf si cette inexécution est retardée au-delà de cent quatre-vingts jours (180) jours..

9. NOTIFICATIONS

Toutes notifications relatives aux présentes doivent être faites par écrit. Les notifications de LUMOS CI seront envoyées soit par SMS au numéro de téléphone du Client, soit par courrier électronique à l'adresse électronique fournie par le Client lors de son inscription à la Date de début, soit par courrier postal à l'adresse fournie par le Client par courrier recommandé ou certifié, en port payé ou autrement livré en main propre ou par message. Tout avis envoyé conformément à la présente clause prend effet : (i) s'il est envoyé par SMS, immédiatement à la réception du message sur le téléphone portable du client (ii) s'il est envoyé par courrier, cinq (5) jours ouvrables après l'envoi ; (iii) s'il est envoyé en main propre ou par message, à la livraison. Le Client doit informer LUMOS CI de tout changement de numéro de téléphone, d'adresse électronique ou d'adresse fournie par le Client à la Date de début. Les avis à LUMOS CI seront envoyés par courrier électronique à customerservice@lumos.ci.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits, titres et intérêts relatifs à tout droit de propriété intellectuelle tangible et intangible, y compris, sans limitation, les droits d'auteur sur toute idée, marque de commerce ou brevet sur toute invention, découverte et amélioration, brevetable ou non, dans le Système, demeurent la propriété exclusive de LUMOS CI même après que le Client soit devenu propriétaire du Système et que le Système soit déverrouillé comme prévu dans les présents Termes et après la résiliation des présents Termes.

11. CARACTÈRE INTUITI PERSONAE DU CONTRAT

11.1 Les parties aux présentes conviennent que les présents Termes sont conclu intuitu personae. En conséquence, il ne lie que le Client et LUMOS CI, à l'exclusion de toute autre partie.

11.2 En dehors du Client et de LUMOS CI, aucune personne ne peut faire appliquer les dispositions des présents Termes ou en tirer un quelconque avantage.

12. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

12.1 Le présent accord est régi par la législation applicable en Côte-d'Ivoire et interprété conformément à celle-ci.

12.2 Tout différend entre les Parties portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution des présents Termes, sera réglé par le Tribunal de Commerce d'Abidjan.

13. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE TERRORISME ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le Client confirme qu'il ne doit pas, directement ou indirectement, s'engager dans, promouvoir ou aider et/ou faciliter toute forme de groupe terroriste ou personne qui s'engage, promet ou soutient, toute forme d'activité terroriste quelle qu'elle soit et doit s'assurer qu'il respecte les lois anti-blanchiment d'argent, les sanctions, les lois anti-terroristes et les autres lois applicables.

DÉFINITIONS

"Accessoires" désigne tous les articles fournis par LUMOS CI au Client avec le Système, qui doivent être utilisés pour le fonctionnement du Système ;

"Appareils groupés" signifie tous les appareils, y compris les cadeaux, qui sont fournis avec le Système, s'ils sont fournis de temps en temps par LUMOS CI et n'incluent pas les Accessoires ;

"Date de début" signifie la date à laquelle le Client procède au prend possession du Système conformément à ce Termes ;

"Partenaire" signifie "une personne ou plusieurs personnes physique(s), qui est/est intermédiaire(s) entre Lumos et le client qui est impliquée(s) ensemble dans la gestion de la relation entre Lumos et les clients.

"Plan d'Offres" signifie l'offre reçue par le Client concernant le Système et les Services en vertu des présentes ; la réception du Système par le Client constitue l'acceptation du Plan d'Offres et des Termes des présentes ;

"Prestations" désigne les prestations fournies par LUMOS CI dans le cadre des présents Termes, qui comprennent le déverrouillage du Système et les Services de Réparation ;

"Services de Réparation" désigne les actes en rapport avec les réparations du Système conformément à l'article 5 des présents Termes ;

"Système" désigne l'ensemble du système d'alimentation solaire qui comprend une unité intérieure (IDU) et un panneau solaire fourni en tout ou en partie par LUMOS CI ou un représentant de LUMOS CI, à l'exclusion des Accessoires ;